

Les pays les moins avancés

Sommaire

- **Introduction**
- **Liste des pays les moins avancés**
- **Programmes d'action en faveur des pays les moins avancés**
- **Déclaration et Programme d'action de Bruxelles**
- **Action de l'UIP en faveur des parlements de pays les moins avancés**
- **Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés**
- **Comment les parlements peuvent-ils prendre part à la préparation de la Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés ?**

Introduction

La catégorie des PMA a été créée en 1971, après que la communauté internationale a admis que les pays les plus pauvres et les plus vulnérables avaient besoin de l'aide internationale et que l'Assemblée générale des Nations Unies a pris acte du besoin de faire face aux problèmes de sous-développement. Le Comité des politiques de développement (CDP) des Nations Unies a notamment pour mission de réexaminer la situation des PMA tous les trois ans et d'en suivre l'évolution une fois qu'ils cessent d'appartenir à cette catégorie. Les PMA sont au nombre de 48. Les Maldives* sont sorties de cette catégorie le 1^{er} janvier 2011.



Depuis 2009, l'UIP aide les parlements à participer à l'examen de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Bruxelles pour la décennie 2001-2010, afin de renforcer la dimension parlementaire de la Quatrième Conférence des Nations Unies sur les PMA (PMA IV) et d'introduire un volet parlementaire dans les prochains programmes en faveur des PMA.

Liste des pays les moins avancés

- | | |
|------------------------|---|
| 1. Afghanistan # | 28. Népal # |
| 2. Angola | 29. Niger # |
| 3. Bangladesh | 30. Ouganda # |
| 4. Bénin | 31. République centrafricaine # |
| 5. Bhoutan # | 32. République démocratique du Congo |
| 6. Burkina Faso # | 33. République démocratique populaire lao # |
| 7. Burundi # | 34. République-Unie de Tanzanie |
| 8. Cambodge | 35. Rwanda # |
| 9. Comores * | 36. Samoa * |
| 10. Djibouti | 37. Sao Tomé-et-Principe * |
| 11. Guinée équatoriale | 38. Sénégal |
| 12. Erythrée | 39. Sierra Leone |
| 13. Ethiopie # | 40. Somalie |
| 14. Gambie | 41. Soudan |
| 15. Guinée | 42. Tchad # |
| 16. Guinée-Bissau * | 43. Timor-Leste * |
| 17. Haïti * | 44. Togo |
| 18. Iles Salomon * | 45. Tuvalu * |
| 19. Kiribati * | 46. Vanuatu * |
| 20. Lesotho # | 47. Yémen |
| 21. Libéria | 48. Zambie # |
| 22. Madagascar | |
| 23. Malawi # | |
| 24. Mali # | |
| 25. Mauritanie | |
| 26. Mozambique | |
| 27. Myanmar | |

* Petits Etats insulaires en développement
Pays en développement sans littoral

Programmes d'action en faveur des pays les moins avancés

- Le Nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 a été adopté à la Première Conférence des Nations Unies sur les PMA, en 1981.
- La Déclaration et le Programme d'action de Paris pour les années 90 ont été adoptés à la Deuxième Conférence des Nations Unies sur les PMA, en 1990.
- La Déclaration et le Programme d'action de Bruxelles pour la décennie 2001-2010 ont été adoptés à la Troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA, en 2001.

Déclaration et Programme d'action de Bruxelles

Le but premier de la Déclaration et du Programme d'action de Bruxelles est de promouvoir le développement durable et de faire diminuer le nombre de personnes vivant dans des conditions d'extrême pauvreté et souffrant de la faim dans les PMA. Malgré la forte croissance économique observée dans les PMA après l'adoption de ce programme d'action, la crise économique, doublée de pénuries alimentaires, d'une crise énergétique et des changements climatiques, a encore accru la vulnérabilité des PMA.

Ce programme définit 30 objectifs internationaux de développement, parmi lesquels les Objectifs du Millénaire pour le développement. Il prévoit des stratégies et des mesures dans sept domaines liés les uns aux autres, qui doivent prendre forme grâce à l'engagement mutuel des PMA et de leurs partenaires de développement.

Les sept engagements du Programme d'action de Bruxelles

- Engagement 1: Encourager une action axée sur la population
- Engagement 2: Bonne gouvernance aux niveaux national et international
- Engagement 3: Renforcer les capacités humaines et institutionnelles
- Engagement 4: Mettre en place les capacités de production nécessaires pour que les PMA bénéficient de la mondialisation
- Engagement 5: Renforcer le rôle du commerce dans le développement
- Engagement 6: Réduire la vulnérabilité et protéger l'environnement
- Engagement 7: Mobiliser des ressources financières

Activités de l'UIP au profit des parlements de pays les moins avancés

L'UIP et le Bureau de Haut-Représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits Etats insulaires en développement ont établi un partenariat fructueux pour promouvoir la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles pour la décennie 2001-2010, en particulier sur les questions de bonne gouvernance et de renforcement des capacités. Les parlements d'un certain nombre de PMA ont ainsi pu bénéficier d'une assistance technique directe. Par ailleurs, l'UIP a aussi pu obtenir un soutien politique pour les PMA grâce à ses résolutions et ses réunions spécialisées.

Dans le message parlementaire (La Havane, avril 2001) à la Troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA, qui s'est tenue en mai 2001 à Bruxelles, l'UIP a appelé la Conférence à se pencher de près sur les principales difficultés rencontrées par les peuples et les gouvernements des PMA. Elle l'a également invitée à agir dans le sens d'un progrès réel, et non imaginaire.

Durant la Conférence de Bruxelles, l'UIP a organisé une table ronde parlementaire de haut niveau qui avait pour objectif d'inciter les parlements à prendre des mesures sur les questions traitées par la Conférence et à assurer son suivi parlementaire.



A Santiago du Chili, en 2003, l'UIP a officiellement approuvé le Programme d'action de Bruxelles et souligné, en particulier, la nécessité d'une mise en



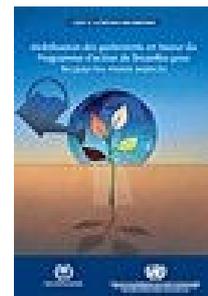
œuvre effective de l'Engagement 2 du Programme relatif à une bonne gouvernance à l'échelon national et international.

Le 15 septembre 2006, l'UIP et le Bureau du Haut-Représentant des Nations Unies pour les PMA ont organisé un débat parlementaire sur la gouvernance dans les pays les moins avancés. En décembre 2007, l'atelier conjoint de l'UIP et de l'ONU, organisé à Bagamoyo (République-Unie de Tanzanie), pour promouvoir la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles a, lui aussi, contribué à établir des bases solides de coopération entre les parlements et l'ONU.



Par ailleurs, à la demande des autorités parlementaires cambodgiennes, l'UIP a organisé un atelier national en février 2009, pour inciter les parlements à s'associer à la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles. Cet atelier a donné lieu à un projet de programme d'action parlementaire national.

L'UIP et le Bureau du Haut-Représentant des Nations Unies pour les PMA ont publié un guide intitulé *Mobilisation des parlements en faveur du Programme d'action de Bruxelles pour les pays les moins avancés*, qui met en exergue le rôle des parlements dans la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles.



A présent, l'UIP coordonne l'information des parlements sur la préparation de la Quatrième Conférence des Nations Unies sur les PMA (PMA IV). Dans ce cadre, elle s'efforce d'encourager, d'appuyer et de faciliter la participation des parlements aux examens national, régional et mondial du Programme d'action de Bruxelles. Elle a notamment organisé une **Séance d'information** sur la PMA IV, le 4 octobre 2010, au sein de sa Commission des Affaires des Nations Unies réunie à l'occasion de la 123^{ème} Assemblée de l'UIP, à Genève. L'UIP organise aussi un **Forum parlementaire** le 8 mai 2011, à la veille de la PMA IV.

La Quatrième Conférence des Nations Unies sur les PMA



La Quatrième Conférence des Nations Unies sur les PMA se déroulera du 9 au 13 mai 2011, à Istanbul. Cette conférence donne lieu à des préparations aux plans national, régional et mondial. L'UIP encourage et favorise la participation des parlements à ces trois échelons et facilite les échanges entre les points focaux parlementaires, ministériels et onusiens.

La PMA IV vise :

- à évaluer les résultats du Programme d'action pour les pays les moins avancés adopté à la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA à Bruxelles (Belgique), en 2001; et
- à adopter de nouvelles mesures et stratégies de développement durable pour les PMA pour la prochaine décennie.

Comment les parlements peuvent-ils prendre part à la préparation de la Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés ?

1. Désigner des points focaux parlementaires

La nomination d'un ou deux points focaux facilite la communication entre le Parlement et les points focaux de l'ONU et des ministères. En outre, cela permet à l'UIP de s'assurer que tous les documents pertinents sont bien transmis à leurs destinataires.

2. Prendre contact avec le point focal ministériel de leur pays et celui de l'ONU

Les parlements sont invités à identifier les points focaux ministériels et onusiens pour ce processus et à les contacter. En cas de difficulté, l'UIP s'efforcera de faciliter la mise en relation.

3. Examiner le rapport national sur la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles

Même si votre parlement n'a pas collaboré à l'établissement du rapport national, il est important qu'il le lise afin de pouvoir prendre part aux préparatifs de la PMA IV aux échelons régional et mondial.

Les rapports nationaux peuvent être obtenus directement auprès des points focaux ministériels ou sur le site web de la PMA IV : <https://www.un.org/wcm/content/site/ldc/lang/fr/pid/11422>. L'UIP peut aussi se procurer ces rapports.

Examen du rapport national :

- i. remettre le rapport national aux commissions compétentes pour avoir leur avis;
- ii. évaluer le travail du Parlement dans le cadre de ses fonctions budgétaires, législatives et de contrôle, au titre de l'engagement 2 du Programme d'action de Bruxelles;
- iii. analyser l'implication du Parlement dans la mise en œuvre du Programme d'action; et
- iv. dresser une liste des enseignements que le Parlement a tirés de son action pour faire sortir le pays de la catégorie des PMA, ainsi que les difficultés qu'il a rencontrées.

4. Identifier les priorités pour le nouveau programme d'action

Le Programme d'action d'Istanbul en faveur des PMA pour la décennie 2011-2020 sera adopté à la PMA IV. Il sera négocié entre janvier et mai 2011, dans le cadre des réunions du Comité préparatoire intergouvernemental. La première de ces réunions s'est tenue du 10 au 14 janvier 2011, à New York. La suivante se déroulera du 4 au 8 avril 2011, également à New York. Par ailleurs, afin de donner une dimension parlementaire à ce programme, les parlements définiront les questions qu'ils souhaitent voir inclure en priorité dans le nouveau Programme d'action et travailleront auprès de leurs gouvernements respectifs, sur leur contribution à ces réunions et au Programme lui-même. L'UIP aimerait recevoir copie des contributions des parlements au Programme d'action d'Istanbul.

5. Participer aux manifestations organisées avant la Conférence et aux préparatifs mondiaux

Pour assurer la participation des parlements à la préparation de la PMA IV, l'UIP a informé les parlements des consultations, réunions et autres manifestations qui devaient se tenir avant la Conférence. Elle a elle-même prévu deux manifestations avant la Conférence : une **séance d'information** qui s'est tenue le 4 octobre 2010, dans le cadre de la 123^{ème} Assemblée de l'UIP, à Genève, et un **Forum parlementaire** sur les PMA, qui se tiendra le 8 mai 2011, à Istanbul. Le Forum parlementaire à l'occasion de la PMA IV permettra aux parlements :

1. de réfléchir au rôle des parlements dans la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles en recensant les réalisations concrètes, les enseignements tirés et les difficultés rencontrées;
2. de s'informer sur toutes les questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence;
3. d'apporter une dimension parlementaire au nouveau programme d'action en faveur des PMA; et
4. de garantir l'engagement actif des parlements dans sa mise en œuvre.